



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2024/33

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois de Juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 28 Juin 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - André RUCHOT - Véronique MORTKA - Bruno DESRUMAUX - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA

Etaient absents :

Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Monsieur Vincent VANDEN TORREN qui a donné procuration à Madame Pauline DETOURNAY
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Monsieur Sébastien HOGUET qui a donné procuration à Monsieur Alexis LEGRAND

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen par les commissions « Animation de la vie associative - Culturelle et Sportive - Communication et coordination de l'action municipale » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont respectivement réunies les 18 Mars 2024 et 27 Mars 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **24** voix (abstentions de Mr Daniel KANIA, Mr Bruno DESRUMAUX, Mme Corinne DUTEMPLE et Mr Nicolas COUSSEMENT) :

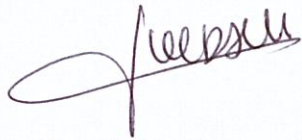
1) arrête le montant de la subvention qui sera accordée à l'association sportive pour l'année 2024 comme suit :

Associations	Subventions 2024
FALUSEP PANTIGNY	750 €

- 2) autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire
- 3) dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Madame Valérie INVERSIN



Date de publication : 10 JUIL. 2024

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le 10 JUIL. 2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

